



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Convocation du conseil municipal pour le mardi 29 septembre 2026 envoyée aux conseillers municipaux le 23 septembre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20h00, en application des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Morre sous la présidence de M. Hervé PONT, Maire.

Étaient présents :

Mme BOILLON, M. BOSSONNET, M. BREUILLARD, Mme CARTIER, Mme CASAGRANDE, Mme CREUZOL, M. DEY-NOUX, Mme DUTEIL, Mme GASTE, M. JANNIN, M. LUSSAGNET, M. MERCIER, M. NOLOT

Était absente excusée : Mme GRAND procuration à Mme BOILLON

Mme CREUZOL a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant complet, la séance est ouverte à 20 heures.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 août 2026, arrêté par les membres du conseil.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque ou objection.

1. Demande de subvention JSP du centre de Saône-Mamirolle

L'association des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du Plateau sis au sein du centre d'incendie et de secours de Saône-Mamirolle sollicite une subvention annuelle 2026/2027 de 150€ qui permettrait entre autres l'achat de matériel de sport mis à disposition des JSP, ainsi que le règlement des frais liés aux repas lors de compétitions et journées de formation.

N'ayant pas d'autre soutien financier que des fonds locaux, c'est pourquoi la commune de Morre, comme les communes avoisinantes sont sollicitées.

Cette aide contribuerait directement à la formation des futurs sapeurs-pompiers volontaires, essentielle au maintien de la sécurité du secteur, dont fait partie la commune de Morre.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Accepte de verser une subvention de 150€ à l'Association des JSP du Plateau au titre de l'année 2026/2027.

2. Devis Aéro-Festif : contrat de 3 ans illuminations de Noël

Le contrat triennal de mise à disposition des illuminations de Noël 2023-2025 s'est achevé. Il convient donc de renouveler cette prestation pour la période 2026-2028.

Une proposition a été faite par la société Aéro-Festif en charge du précédent contrat pour un montant de 1 448.64€ TTC pour des décorations quasi identiques, essentiellement installées au centre du village et à l'école.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide

- ✓ De renouveler le contrat triennal 2026-2028 auprès de la société Aéro-Festif pour un montant TTC de 1 448.64€.

3. Devis zinguerie divers bâtiments

Lors de la visite des bâtiments communaux par la commission dédiée, il est apparu que plusieurs bâtiments nécessitent des travaux d'entretien urgent notamment sur les toitures (remaniement ou remplacement de tuiles) et zingueries (remplacement d'éléments manquants ou détériorés).

Un devis a été sollicité afin de chiffrer les travaux sur l'ensemble des bâtiments, soit l'institut de beauté, le kiosque des jeunes, le restaurant, l'ancienne mairie et la bibliothèque.

Les explications entendues et après avoir en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ Autorise Le Maire à signer le devis de l'entreprise CRETENET Eric d'un montant de 4 476.48€ TTC.

4. Devis réparation de voiries

Plusieurs devis ont été sollicités pour la réparation de désordres ponctuels sur diverses voiries du village, notamment : Chemin communal Route de Lausanne, rue de la Velle et l'entrée de la salle socioculturelle.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise PILLOT d'un montant de 7 644.48€ TTC.

Des travaux de reprise d'une tranchée en traversée de route seront également effectués chemin de la Couvre sur devis complémentaire. Au vu des travaux envisagés et prévisionnellement du faible montant, le devis ne sera pas délibéré en conseil.

5. Bail de chasse

Le Maire rappelle que l'ACCA de Morre est basée au marais avec pour président M. Laurent SAGE et M. Denis PEGEOT en tant que trésorier.

Une convention de quelques lignes seulement a été signée en 2019 ; raison pour laquelle une nouvelle convention plus complète et détaillée doit être établie.

Les explications entendues, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Le Maire à signer la nouvelle convention entre la commune et l'ACCA de Morre.

Informations Diverses

⇒ Ecole :

- La rentrée des enfants avec l'animation des Marmots de la Côte s'est très bien passée ; ce moment prévu chaque année ravi enfants et parents.
- Le remplacement de la porte du préau a été réalisé avant la rentrée.
- Une cloison de doublage en briques a éclaté à la suite d'une petite descente de charge de la structure porteuse. La cloison a été déposée par un employé communal aidé d'une équipe d'élus du conseil municipal. La structure porteuse ne laisse apparaître aucun désordre (fissures) et ne nécessite pas de travaux de confortement.

Le contrat d'assurance du bâtiment ne prend pas en compte le sinistre ; des travaux de mise en place d'une cloison en plaques de plâtre en remplacement de l'existant seront réalisés ultérieurement sur devis.

- Le surcoût en combustible pour le chauffage des locaux communaux équipés de chaudières fioul devient préoccupant notamment pour l'école avec une consommation annuelle de 8000 à 9000 litres. Une étude sera rapidement menée avec le conseil en énergie partagée de GBM pour trouver un financement et une solution alternative à ce mode de chauffage.

⇒ Voiries :

- Les travaux de sécurisation de la rue de la Velle et de la rue de l'Eglise sont pris en compte par GBM en charge des voiries. Chacune des 2 rues sera équipée d'une écluse de voirie avec un rétrécissement de la chaussée, réduisant le passage à une seule file de véhicules. Ce dispositif de circulation alternée qui force naturellement les conducteurs à lever le pied (zone 30 km/h) sera complété par un ralentisseur de type coussin lyonnais dans la rue de la Velle.

- Rue du Truchot : Le panneau de rue est caché par la haie d'un riverain au niveau du n°4.

Réponse du Maire : L'intéressé sera prévenu oralement ou par courrier.

- M. Breuillard, conseiller, indique qu'il est dommage que lors des travaux de réfection de l'échangeur par GBM, des bordures de trottoirs franchissables n'aient pas été mises en place au droit des passages piétons. Le marquage au sol en bas de la rue de l'échangeur n'est également pas très bien réalisé pour accéder au passage piétons.

Réponse du Maire : La modification des bordures n'a pas été planifiée dans les travaux de GBM. Un signallement sera fait pour que le marquage au sol soit refait dans son tracé initial.

⇒ Com' de Morre :

Distribution de la Com' début octobre.

⇒ Commission Finances :

Réunion fixée au mardi 3 novembre 2026 à 18h00.

⇒ Comité « Vie locale » :

Mme DUTEIL, adjointe, rapporte au conseil municipal le contenu de la réunion du comité qui s'est tenu le 3 septembre 2026 ; celui-ci avait pour objectif les points suivants :

- Officialiser la liste des projets retenus par le comité ;
- Constituer un groupe de travail pour chaque projet ;
- Cadrer le travail attendu de chaque groupe d'ici la prochaine réunion.

Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe du présent PV.

Prochaine réunion fixée au mardi 2 décembre 2026 à 19h00.

⇒ Comité « Développement durable » :

Mme DUTEIL, adjointe, expose aux membres du conseil les idées développées lors de la réunion.

Le compte-rendu du 10 septembre 2026 est joint en annexe du présent PV.

Prochaine réunion fixée au mardi 19 janvier 2027 à 19h00.

Mme DUTEIL explique également que l'électricité provenant des panneaux photovoltaïques de la mairie ne peut être réinjectée dans le bâtiment de l'école du fait du contrat en cours trop ancien.

⇒ Commission cimetière :

Le Maire fait état des travaux à réaliser au cimetière suite à la visite des lieux par la commission ad hoc le 4 septembre 2026.

Le compte-rendu de la commission est joint en annexe du présent PV.

Il remercie également les généreux donateurs anonymes, des arrosoirs mis à disposition du public au cimetière.

⇒ Commission bâtiments :

Le Maire fait état des travaux d'entretien ou de mise aux normes à effectuer sur les bâtiments communaux visités par la commission ad hoc le 5 septembre 2026. Certaines priorités seront inscrites au budget 2027.

Le compte-rendu de la commission est joint en annexe du présent PV.

M. Deynoux, conseiller, interpelle l'assemblée quant à la « boule » en bas du village qui tourne 24h/24. N'est-il pas possible, pour quelques économies, que celle-ci ne fonctionne pas la nuit par exemple.

Réponse du Maire : L'installation d'un programmeur sur le branchement depuis le compteur de la bibliothèque, d'où elle est alimentée, pourrait être envisagée afin de vérifier si son fonctionnement a un réel impact sur la facture d'électricité.

⇒ Commission gestion des salles communales :

Les membres de la commission ont fait le tour des salles communales et remonté les différents problèmes relevés ou travaux à exécuter.

A compter du 10 octobre, certains membres de cette commission se chargeront de la remise des clés avec état des lieux d'entrée et de sortie de la salle socio-culturelle, en remplacement des agents techniques. La réservation et la gestion du planning reste à la charge du secrétariat de mairie.

Les trous dans le mur de la salle socioculturelle occasionnés par des enfants lors des centre-aérés seront réparés très prochainement et remboursés par l'assurance de PSL 25.

Une partie du parquet endommagée lors d'une récente location sera également réparée et le remboursement effectué par l'assurance du « preneur ». Le chèque de caution a été conservé si besoin.

Sur proposition de la commission, il a été validé par les membres du conseil que les produits d'entretien et le papier toilette ne seront plus mis à disposition lors des locations, y compris par les associations ; seul le centre aéré pourra y prétendre.

⇒ Divers :

- Syndicat du Plateau : M. Mercier, Président, fait un bref compte-rendu des deux comités de pilotage du lundi 28 septembre.

Le premier comité de pilotage du relais petite enfance présentait globalement son fonctionnement et de la manière dont celui-ci s'organise pour accompagner les familles et les besoins des familles sur les 9 communes du syndicat du Plateau.

Avec un fonctionnement de relais itinérant sur ces communes, il a été décrit l'observatoire complet du nombre d'assistantes maternelles pour couvrir le besoin de garde de 286 enfants en 2024 et des ateliers conditions d'accueil qui pouvaient être faits.

Il a été constaté une baisse du nombre d'enfants et globalement le mode de garde reste le mode individuel d'assistante maternelle, mais il a été aussi évoqué la difficulté du métier d'assistante maternelle et la tendance à des regroupements en MAM, sous forme associative ou l'existence des crèches également.

La CAF, présente lors de ce COPIL, a indiqué le soutien qu'elle apportait au relais petite enfance et son engagement, de sorte que le relais petite enfance devienne un guichet unique pour assurer le lien entre l'offre et la demande même si celui-ci reste une mission facultative ; il a été demandé que les communes et les secrétaires de mairie soient les relais Du Relais petite enfance.

Concernant le comité de pilotage sur la crèche, il a été présenté la composition du bureau et l'organisation des conseils de crèche qui se mettent en place.

Il a été évoqué également le calendrier des prochains comités de pilotage et le démarrage de la nouvelle délégation de service sous contrat depuis le 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 6 ans.

Quelques autres sujets ont été évoqués concernant le respect de décret sur de la mise aux normes et de travaux qui seront à programmer en 2027.

- Les panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie seront prochainement nettoyés pour plus de performance.
- M. Deynoux, conseiller, participera prochainement à Chalèze, à une formation sur le moustique tigre. Un compte-rendu sera transmis au conseil municipal à l'issue.
- La maison médicale ouvrira le lundi 5 octobre. Plusieurs cadres de santé y seront installés avec notamment plusieurs médecins, une infirmière, 1 diététicienne, 1 podologue, ...
- La maison intergénérationnelle ouvrira quant à elle le 1^{er} novembre ; la crèche, dont les locaux sont à l'intérieur de ce même bâtiment, accueille déjà des enfants depuis fin août.

- Les Maires du Plateau se sont réunis dernièrement à Morre de façon informelle. Le Maire souligne la très bonne entente entre les 11 Maires qui se retrouvent régulièrement.
- Il est mentionné la dangerosité de la nouvelle piste cyclable au niveau du virage après l'intersection avec la RD. Les bus doivent empiéter sur la voie d'en face pour prendre le virage, et l'accès en direction de la rue de Maîche est également dangereux pour les vélos avec un réel manque de visibilité.

Réponse du Maire : L'inauguration ayant lieu le 16 octobre prochain, l'information sera remontée.

- CASC animations : Mme Boillon, conseillère et membre de la section animations du CASC fait part du très bon déroulement de la marche gourmande du week-end dernier regroupant une centaine de participants.
- Ludothèque : Il est mentionné le coût annuel élevé (8000 €/ an) de la ludothèque présente à Morre un mercredi après-midi sur deux. Quelle est sa fréquentation ? Combien y a-t-il de familles de Morre ? ...

Réponse du Maire : Il est prévu de recevoir le responsable pour davantage d'explications, notamment par rapport au coût facturé à la commune.

- La collecte de la banque alimentaire aura lieu sur 3 sites à Saône les 6, 7 et 8 novembre prochain, Aldi, Intermarché et Super U ; tous les bénévoles sont les bienvenus. Pour s'inscrire, s'adresser à Philippe Lussagnet, conseiller municipal.

Liste des délibérations votées :

- 2026_65 Demande de subvention des JSP du centre Saône-Mamirolle
- 2026_66 Devis Aéro-festif : contrat de 3 ans illuminations de Noël
- 2026_67 Devis zinguerie divers bâtiments
- 2026_68 Devis réparation voiries
- 2026_69 Bail de chasse

Prochaine réunion du conseil municipal :

Mardi 3 novembre 2026 à 20h00

La secrétaire,
Cindy CREUZOL



Le Maire,
Hervé PONT.



